



Ce formulaire est gratuit

Visa national (type D) – Visa de retour (permis de séjour en Suisse périmé ou perdu)

Pièces à fournir (veuillez prendre connaissance du nombre d'exemplaires)	Nombre d'exemplaires
<input type="checkbox"/> Passeport original signé valable plus de 6 mois dès date d'entrée prévue en Suisse avec minimum 2 pages visas vierges	original
<input type="checkbox"/> 1 Copie du passeport ou du document de voyage (uniquement la page avec photo, données personnelles, signature)	1
<input type="checkbox"/> 2 Photos d'identité identiques type passeport récentes (maximum 6 mois) sur fond blanc Important : ne pas agraffer les photographies sur les formulaires de demande de visa	2
<input type="checkbox"/> 1 Formulaire demande de visa D , dûment remplis, datés et signés disponibles gratuitement sur la page web	1
<input type="checkbox"/> 1 ex. lettre détaillée dûment datée et signée avec l'adresse de domicile en Suisse et expliquant les raisons de la demande d'un visa de retour	1
<input type="checkbox"/> 1 copie du permis de séjour périmé / perdu (si possible)	1
<input type="checkbox"/> 1 Preuve de perte / vol du permis de résidence (rapport de police), le cas échéant	1
<input type="checkbox"/> 1 Réservation du billet d'avion retour en Suisse montrant tout l'itinéraire avec la date prévue de voyage. Important : Ne pas acheter un billet d'avion avant d'avoir reçu le visa. L'Ambassade ou le Consulat n'assument aucune responsabilité de la perte d'un billet en cas de refus.	1

Remarques importantes :

Le passeport sera retourné le même jour du dépôt. **La présence personnelle est obligatoire**

L'Ambassade se réserve le droit d'exiger des documents complémentaires. Il est recommandé de consulter le site www.eda.admin.ch/kinshasa pour de plus amples informations.

Frais :

Selon les informations publiées sur la page web au lien suivant :

www.eda.admin.ch/countries/democratic-republic-congo/fr/home/visa/entree-ch/superieur-a-90-jours/emoluments-national.html

- **L'émolument est à payer en USD en espèces uniquement. Seuls les billets USD émis dès 2009 et non déchirés seront acceptés.**

Durée de traitement :

Les demandes de visa de retour sont transmises pour décision à l'autorité cantonale de migration compétente pour le lieu de domicile. L'Ambassade n'a pas pouvoir de décision et établira un visa de retour dès réception de l'autorisation cantonale à délivrer un visa. Par conséquent aucun délai ne peut être indiqué.

Rendez-vous et dépôt :

Dès votre dossier complet, un rendez-vous doit être fixé préalablement par courriel à kinshasa.visa@eda.admin.ch (veuillez indiquer dans le concerne du courriel : **Nom, Prénom – visa D de retour**)